

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	1001
Arrêté n° 2011-103 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Christian Inard).....	1001
Arrêté n° 2011-117 du 16 mars 2011 relatif à la création d'une régie de recette.....	1001
Arrêté n° 2011-121 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Michel Berthier).....	1002
Arrêté n° 2011-127 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Christian Inard).....	1003
Arrêté n° 2011-128 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Michel Berthier).....	1004
Arrêté n° 2011-131 du 21 mars 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle.....	1005
Arrêté n° 2011-132 du 21 mars 2011 portant désignation des membres composant le comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle.....	1007
Arrêté n° 2011-133 du 21 mars 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle....	1008
Arrêté n° 2011-138 du 22 mars 2011 portant délégation de signature (Jean-Philippe Dondin).....	1010

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2011-103 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Christian Inard)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Christian Inard, directeur du Pôle sciences et technologie, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants au Pôle sciences et technologie :

- relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- attestations de réussite,
- conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- conventions de stage de tutorat,
- attestations de présence,
- attestations d'assiduité,
- décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- notifications des décisions de jury de validation d'études,
- demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'UFR à des tiers et à des associations étudiantes de l'ULR,
- décisions ou conventions d'attribution à un organisme privé de toute subvention dont le montant est inférieur ou égal à trois mille euros.

Article 2

L'arrêté n° 184-2008 du 21 avril 2008 est abrogé.

L'arrêté n° 2010-42 du 18 janvier 2010 est abrogé en ce qui concerne Monsieur Pierre Miramand.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-117 du 16 mars 2011 relatif à la création d'une régie de recette

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la personnalité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics

Vu le décret n° 2008-619 du 17 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2011 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

ARRÊTE

Article 1 :

Il est institué une régie de recettes auprès de l'Université de La Rochelle pour La Fondation de l'Université de La Rochelle. Cette régie est installée 23 Avenue Albert Einstein 17 071 LA ROCHELLE Cedex 9.

Article 2 :

Cette régie a pour vocation de recueillir les paiements relatifs à l'inscription au dîner de gala organisé à l'occasion du forum « Les Remue-Méninges » les 8 et 9 Avril 2011 (pour le dîner du Vendredi 8 Avril au soir).

Article 3 :

Le paiement de ces activités se fera par chèques bancaires libellés en Euros à l'ordre de l'Agent Comptable,

Article 4 :

Le régisseur est tenu de verser à l'Agent Comptable le montant de l'encaisse à la fin de chaque journée ou à chaque fois que celui-ci atteint 1 000 €, ainsi que les justificatifs de ces opérations.

Article 5 :

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 6 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7 :

Le régisseur sera nommé par le Président de l'Université avec l'agrément de l'Agent Comptable.

Article 8 :

L'Agent Comptable de l'université, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au recteur d'Académie et au Trésorier payeur Général.

Article 9 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 Mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-121 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Michel Berthier)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Michel Berthier, directeur-adjoint du Pôle sciences et technologie, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants au Pôle sciences et technologie :

- relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- attestations de réussite,
- conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- conventions de stage de tutorat,
- attestations de présence,
- attestations d'assiduité,
- décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- notifications des décisions de jury de validation d'études,
- demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'UFR à des tiers et à des associations étudiantes de l'ULR,
- décisions ou conventions d'attribution à un organisme privé de toute subvention dont le montant est inférieur ou égal à trois mille euros.

Article 2

L'arrêté n° 185-2008 du 21 avril 2008 est abrogé.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-127 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Christian Inard)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à :

- **Christian INARD**, directeur de l'UFR Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

Cette délégation de signature est accordée sur :

- l'unité budgétaire 904 UFR sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur pour tous les centres de responsabilité des départements et laboratoires de l'UFR,
dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 25 mars 2011. Il abroge les arrêtés n° 2009-604 et 2009-605 du 10 septembre 2009.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-128 du 18 mars 2011 portant délégation de signature (Michel Berthier)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à :

- **Michel BERTHIER**, directeur adjoint de l'UFR Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

Cette délégation de signature est accordée sur :

- l'unité budgétaire 904 UFR sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur pour tous les centres de responsabilité des départements et laboratoires de l'UFR,
dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 25 mars 2011.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-131 du 21 mars 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 951-1-1, L. 952-24 et L. 953-7,
- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 9 juillet 2008 relative à la composition du comité technique paritaire de l'établissement,
- Vu les résultats de la consultation du personnel de l'université organisée le 4 novembre 2008 en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire central de chaque établissement,

- Vu les désignations par les organisations syndicales de leurs représentants au comité technique paritaire,

ARRÊTE

Article 1

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Gérard BLANCHARD, président de l'université

Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration

Patrice JOUBERT, directeur de l'IUT

Jean DESMAZES, chargé de mission pour la certification de l'institut de gestion en IAE et pour la structuration de la recherche en gestion

Julien SAMPEDRO, directeur du SUAPSE

Philippe BÉZAGU, directeur général des services

Anne GOUDOT, adjointe au directeur général des services

Olivier RENOU, adjoint au directeur général des services

Dominique SALLES, directrice des ressources humaines

Olivier CAUDRON, directeur du service commun de documentation – bibliothèque universitaire

Membres suppléants :

Charles ILLOUZ, doyen de la FLASH

André GIUDICELLI doyen de la faculté de droit, de science politique et de gestion

Anne AUBERT, vice-présidente « réussite et insertion professionnelle »

Christian INARD, directeur du pôle sciences et technologie

Joëlle BONNEVIN, chargée de mission « accompagnement social, santé des étudiants »

Philippe LE GOC, responsable du service des affaires générales et juridiques

Stéphane AYMARD, directeur de la direction recherche, écoles doctorales, Europe

Caroline DELACROIX, responsable du service de la formation, de la scolarité et de la vie étudiante

Christian KASZEWSKI, adjoint à la directrice des ressources humaines

Marie-Grâce TEIXEIRA, responsable administrative et financière, pôle sciences et technologie

Article 2

Siègent au comité technique paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des organisations syndicales :

Membres titulaires :

FO

Armelle COMBAUD, adjoint technique - pôle sciences et technologie

Noëlle DONDIN, technicien - CRI

Valérie HUET, technicien – pôle sciences et technologie

FSU

Claude BRAUD, professeur agrégé - CIEL

Isabelle GOUBET, maître de conférences - pôle sciences et technologie

Alfred KNAPP, maître de conférences - pôle sciences et technologie

UNSA

Éric GUÉRIN, technicien - IUT

Grâce KRASKA, ingénieur d'étude - @CTICE

Aynur KILIG, adjoint technique - IUT

Brigitte ALBERT, contractuelle - service centraux

Membres suppléants :

FO

Brigitte MIRAMAND-SANTIN, attachée principale d'administration - pôle communication multimedia

Samuel LABORDE, adjoint technique - services centraux

Valérie LORAND, magasinier de bibliothèque - BU

FSU

Isabelle LANNELUC, maître de conférences - pôle sciences et technologie

Isabelle MAQUE, maître de conférences - faculté de droit, sciences politique et de gestion

Jean-Marie PIOT, professeur des universités- pôle sciences et technologie

UNSA

Valérie BURLET, adjoint administratif - IUT

Nathalie DOUADY, technicien - FLASH

Françoise HOULBERT, adjoint technique - IUT

Meriem ZAHZAH, adjoint technique - FLASH

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2010-468 du 10 septembre 2010.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-132 du 21 mars 2011 portant désignation des membres composant le comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- Vu le décret n° 95-482 du 24 avril 1995 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les résultats de la consultation des personnels du 22 juin 2010 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à désigner leurs représentants au comité d'hygiène et de sécurité de l'établissement,
- Vu les désignations par les organisations syndicales et les organisations étudiantes de leurs représentants au comité d'hygiène et de sécurité,

ARRÊTE**Article 1**

Le comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle est composé comme suit :

1. Quatre représentants de l'administration :

Titulaires :

- BLANCHARD Gérard, président de l'université
- TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration
- INARD Christian, directeur du Pôle sciences et technologie
- CHEMINADE Myriam, responsable du service Hygiène et Sécurité

Suppléants :

- SALLES Dominique, directrice des ressources humaines
- RENOU Olivier, adjoint au directeur général des services
- JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT
- COSTEDOAT Luc, responsable du service technique

2. Six représentants des personnels, désignés par les organisations syndicales :**Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :**

FO : MONTANIÉ Hélène, titulaire ; MARTIN Véronique, suppléante

FSU : DOMON Lisianne, titulaire ; LANNELUC Isabelle, suppléante

UNSA : TURCRY Philippe, titulaire ; **NOHÉ Régis**, suppléant

Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service :

FO : HUET Valérie, titulaire ; **PALLU Josiane**, suppléante

FSU : BELLANDE Suzanne, titulaire ; **CHABOT Virginie**, suppléante

UNSA : CHURLAUD Carine, titulaire ; **COITOUX Corinne**, suppléante

3. Deux représentants des usagers désignés par leurs organisations représentées au conseil d'administration

Liste « Pas de victoires sans élus » : Non désigné

Liste « UNEF et associations étudiantes » : Non désigné

4. Membres de droit avec voix délibérative :

CARON Béatrice, médecin assurant les missions de médecine de prévention à l'université de La Rochelle

LAHORGUE Marie-Françoise, directrice du SIUMPPS

5. Invités de droit avec voix consultative :

BOURGEOIS Valérie, infirmière de prévention

Inspection hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche

6. Personne qualifiée, à titre consultatif :

MONCOQ Damien, ingénieur régional de prévention et de sécurité, CNRS-DR8

Article 2

Le comité d'hygiène et de sécurité est présidé par Gérard Blanchard, président de l'université. En cas d'empêchement, Mathias Tranchant, vice-président du conseil d'administration, assure la présidence du CHS.

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2010-448 du 26 août 2010.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-133 du 21 mars 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les résultats des élections à la commission paritaire d'établissement organisées les 7 avril 2009, 5 janvier 2010 et 9 mars 2010,
- Vu les résultats des tirages au sort du 7 avril 2009 et du 22 novembre 2010 en vue de désigner les représentants du personnel au sein de la commission paritaire d'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

BLANCHARD Gérard, président

BÉZAGU Philippe, directeur général des services

AYMARD Stéphane, directeur de la DREDE
CAMPS Sylvie, responsable administrative et financière de l'UFR Droit, science politique et gestion
CAUDRON Olivier, directeur de la BU
COSTEDOAT Luc, responsable du STU
DELACROIX Caroline, responsable du SFSVE
GOUDOT Anne, adjointe au directeur général des services
HUE Laurent, responsable administratif et financier de la FLASH
INARD Christian, directeur du Pôle sciences et technologie
JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT
LE GOC Philippe, responsable du service des affaires générales et juridiques
SALLES Dominique, directrice des ressources humaines

Membres suppléants :

AGNELY Olivier, agent comptable
ALLARD Francis, vice-président du conseil scientifique
AUBERT Anne, vice-présidente « réussite et insertion », directrice de la MRIP
CADHILAC-GALLERENT Nathalie, responsable de la politique des achats
FORBEAU Francis, directeur du CRI
GIUDICELLI André, doyen de l'UFR Droit, science politique et gestion
ILLOUZ Charles, doyen de la FLASH
KNAPP Alfred, directeur du CIEL
OGIER Jean-Marc, vice-président TIC-TICE et Système d'Informations, directeur de la cellule @CTICE
RABAH Annaïg, responsable du service des relations internationales
SAMPREDO Julien, directeur du SUAPSE
TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration
RENOU Olivier, adjoint au directeur général des services

Article 2

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des personnels :

Groupe AENES - catégorie A :

MIRAMAND-SANTIN Brigitte, titulaire
TEIXEIRA Marie-Grâce, suppléante

Groupe AENES - catégorie B :

THIBAUT Didier, titulaire ;
PEYROTTE Cécile, suppléante

Groupe AENES - catégorie C :

RAUSCHER Cindy et ROCHER Laurent, titulaires ;
BURLET Valérie et VIALLE Catherine, suppléantes

Groupe BU - catégorie A

HOLLET Monique, titulaire
DELGADO Manuela, suppléante

Groupe BU - catégorie B

ROUGIER-CARON Nathalie, titulaire
PILLOT Isabelle, suppléante

Groupe BU - catégorie C

APPIA Ophélie, titulaire
DIEUMEGARD Colette, suppléante

Groupe ITRF - catégorie A

CHURLAUD Carine et KRASKA Grâce, titulaires ;
CONFORTO Egle et BESSE Dominique, suppléants

Groupe ITRF - catégorie B

GUÉRIN Éric et TALAMON Lydia, titulaires ;
MONTET Karine et DOUADY Nathalie, suppléantes

Groupe ITRF - catégorie C

KILIC Aynur et ZAHZAH Meriem, titulaires ;
MORIZOT Lydie et HOULBERT Françoise, suppléantes

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2010-709 du 29 novembre 2010 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-138 du 22 mars 2011 portant délégation de signature (Jean-Philippe Dondin)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa,

ARRÊTE

Article 1

Délégation spécifique est donnée à Jean-Philippe Dondin pour signer, au nom du président de l'université, les bordereaux de suivi de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 mars 2011.

Le président
Gérard Blanchard